

NAO 2024 : Ce n'est pas le grand soir, mais....

Le 9 janvier dernier, lors de l'ouverture des négociations salariales à la CERA, nous avons titré notre communication syndicale « Epreuve de rattrapage ? » en référence aux NAO nationales qui n'ont abouti qu'à une maigre augmentation générale de 1,7%.

Les négociations sont terminées pour 2024. Pour le SU-UNSA, nous ne pouvons pas être pleinement satisfaits du résultat, mais la direction de la CERA, en accordant une prime de partage de la Valeur (PPV) de 1110 € (soit 1000 € net avant impôts), a entendu le message que nous portions depuis plusieurs mois :

« du pouvoir d'achat pour tous ! »

Les autres mesures :

Par classification	D	E	F	G
Rémunération annuelle minimum brute à partir du 1/04/2024	30 500 €	31 700 €	33 000 €	36 000 €
Par métier	Rémunération annuelle minimum			
Gestionnaire de Clientèle / GC AEL / GC OCF / GC MBL	E = 32 000 € - F = 33 300 € - G = 36 500 €			
Salarié de la catégorie « cadre »	39 000 €			
Gestionnaire de Clientèle Patrimoniale	37 000 €			
Chargé d'Affaires Professionnels /CA pros AEL, non-cadre	37 500 €			
Chargés d'Affaires Entreprises	37 700 €			
Adjoint au Directeur d'agence (y compris AEL) non-cadre	38 000 €			
Responsable d'Equipe de CA Pros ou Resp. d'Equipe CAGP	40 000 €			
Directeur d'agence	41 000 €			

- ⇒ Des garanties de rémunération à 2 ans sont mises en place pour les DA et les GC.
- ⇒ Comme l'année passée, un abondement de 250 € bruts maximum sera proposé en cas de placement de 200€ en parts sociales sur le PEE.
- ⇒ Les CESU sont réévalués à 850 € et 1100 € en fonction des situations.

Au delà du montant de la prime, ce qui nous interroge, c'est la manière dont ont été appréhendées ces négociations par la direction de la CERA. En effet, la proposition initiale de 500 € de PPV montre un manque de considération face aux difficultés de pouvoir d'achat rencontrées par les salariés. La seule boussole de la direction restant, malgré les très bons résultats financiers, une maîtrise absolue des charges de personnel. Pour arriver aux 1110 €, il a fallu *ferrailler* sur 4 réunions et que le SU-UNSA menace d'un débrayage des salariés pour faire entendre leur mécontentement.

A l'issue de ces négociations, obtenir 1110 € ce n'est pas le grand soir, mais c'est une bouffée d'oxygène, pour la grande majorité des salariés. C'est pourquoi le SU-UNSA a signé cet accord.

#NOS VIES D'ECUREUILS MERITENT MIEUX QUE ÇA

PRÉADHÉSION ou **ADHESION ICI**

Nom : _____ Prénom : _____

Née le : _____ à : _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____

Tél. perso (facultatif) : _____



date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ Code ES : _____

Emploi occupé : _____ Classification : _____

Temps de travail (%) : _____

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr